

20 juin, 2020



Les transactions immobilières peuvent désormais être effectuées légalement le dimanche au Nouveau-Brunswick, conformément à la sanction Royale de la loi qui comprenait des modifications à la Loi sur les jours de repos et au Règlement sur les exemptions.

En collaboration avec les chambres immobilières de la province, cette question a été soulevée pour la première fois par l'Association immobilière du Nouveau-Brunswick il y a deux ans, lorsqu'un examen du règlement a révélé des ambiguïtés entre la loi et le règlement. Le règlement a fait du Nouveau-Brunswick la seule province au Canada où les transactions immobilières ne pouvaient pas être conclues légalement un dimanche.

La loi sur les jours de repos et le règlement sur les exemptions permettaient auparavant la visite mais pas la vente de biens immobiliers le dimanche. La législation originale avait été adoptée il y a plus de 40 ans, avant l'introduction du magasinage le dimanche et du commerce sept jours par semaine dans la province.

En proposant la révision, les recherches de l'AAINB ont noté que la grande majorité des journées portes ouvertes étaient programmées la fin de semaine, ce qui laissait les agents immobiliers de la province dans les limbes si un client voulait signer un contrat après avoir visité une maison un dimanche. Il y avait un risque qu'un accord d'achat et de vente pour la transaction immobilière soit jugé inapplicable par un tribunal, simplement parce que le contrat avait été signé un dimanche.

Dans un sondage de 2019 auprès des courtiers et agents immobiliers de la province, 62% des répondants ont déclaré qu'ils avaient fréquemment ou occasionnellement signé et daté un accord d'inscription pour un dimanche. Un peu plus de 68% ont déclaré qu'au cours des deux dernières années, ils avaient fréquemment ou occasionnellement présenté aux vendeurs des offres soumises par d'autres agents immobiliers et datées d'un dimanche.

Le projet de loi visant à mettre à jour le règlement a été déposé à l'Assemblée législative provinciale par le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux, Jeff Carr, en novembre 2019. Il a été soumis au comité législatif en mars de cette année et a été adopté après la troisième lecture au début du mois. Les modifications ont reçues la sanction Royale le 18 juin. Des remerciements particuliers doivent être adressés à l'équipe des relations gouvernementales de l'AAINB qui a travaillé dur sur ce dossier au cours des deux dernières années.

